

ser Infolettre



Volume 386
sept 2015
Tél: 450-465-2523
Fax: 450-465-8384
rtu-ser@rtu-ser.ca
APEQ 800-361-9870

- ◇ Étudier, défendre et développer les intérêts économiques professionnels et sociaux des membres.
- ◇ Promouvoir la recherche et l'innovation en éducation

BONNE RENTRÉE!

Cette année s'annonce difficile, mais si nous sommes solidaires, le gouvernement devra nous écouter! Soyez forts!

NÉGOCIATIONS

Les négociations bougent à une allure d'escargot. Des informations sont à venir car il y aura une réunion du comité exécutif et du conseil d'administration de l'APEQ le 9 septembre prochain.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Toutes les sections locales de l'APEQ tiendront une assemblée générale extraordinaire pour discuter d'une grève et voter un mandat. Au SER, cette assemblée se tiendra le 15 septembre, à 16 h 30, à l'école secondaire Heritage Regional. Assurez-vous d'avoir en main votre carte de membre du syndicat.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Comme tout le monde le sait, les activités parascolaires ne sont pas bannies cette année. Elles sont rémunérées par le programme Valeur ajoutée. Un crédit valait un peu plus de 7 \$. Par ailleurs, les activités parascolaires se font sur une base volontaire. Si un enseignant souhaite participer, il n'en tient qu'à lui; le SER aimerait que tous les enseignants respectent la règle des 32 heures de travail et se porte volontaire après les heures d'école, pas durant la journée.

C. de P.

L'allocation de cette année sera au même montant que l'an dernier, soit à 1 200 \$ par enseignant. Ceci est pour TOUS les enseignants, et je vous rappelle que pratiquement tout a été dépensé l'an dernier. Assurez-vous de consulter les lignes directrices du C. de P. avant de faire une demande; vous les trouverez sur le portail ou sur notre site web au www.rtu-ser.ca.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE

Voici les nombres d'élèves par classe pour cette année. Ces quantités peuvent être affectées par la pondération des élèves qui ont une codification élevée. Pour les classes deux niveaux, le maximum est la moyenne du groupe le plus bas. Si vous avez des questions, appelez-nous au 450 465 2523.

	Moyenne	Max
Maternelle	18	20
1 ^{re} année	20	22
2 ^e année	22	24
3 ^e année	24	26
4 ^e année	24	26
5 ^e année	24	26
6 ^e année	24	26
1 ^{re} sec.	26	28
2 ^e sec.	27	29

Ce pourrait être la dernière année que nous avons ces nombres, si on se fie aux offres du gouvernement.

LISTE DE RAPPEL

Ce fut difficile, mais la commission scolaire a réussi à placer tous les enseignants de la liste. Si le gouvernement parvient à ses fins, notre liste s'allongera, et il sera pratiquement impossible que chacun obtienne un poste.

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Les délégués jouent un rôle important dans nos écoles et nous sommes toujours à la recherche d'enseignants qui souhaitent s'impliquer. En tant que délégué, vous représentez les enseignants à votre école, aux rencontres syndicales et parfois, à la commission scolaire. Il me fait plaisir de vous dire que chaque école est représentée par une ou un délégué cette année. Si vous souhaitez vous impliquer, et pas seulement à titre de délégué, laissez-nous le savoir en communiquant avec le bureau, par courriel ou téléphone au 450 465 2523.

TÂCHE ÉDUCATIVE

La tâche éducative comprend le temps passé à enseigner, en surveillance et en rattrapage.

NIVEAU	MAXIMUM	CYCLE DE 9 JOURS	CYCLE DE 10 JOURS
Primaire	1 320 minutes		
Secondaire	1 200 minutes	2 400minutes	2 160 minutes

De plus, les enseignants doivent fournir 5 heures de travail personnel ou de préparation par semaine. Il revient à l'enseignante ou à l'enseignant de décider de la nature du travail et du moment pour le faire. Le travail personnel peut être modifié si l'administration est avisée 24 heures à l'avance.

NOTE : le temps passé en réunion du personnel et en rencontre parent-enseignant doit être considéré comme du temps de travail personnel et par conséquent, déduit de l'horaire hebdomadaire.

CONSEIL D'ÉCOLE

Votre conseil d'école doit être mis sur pied avant le 15 septembre. C'est déjà fait dans quelques écoles, j'ai reçu des procès-verbaux. Pensez à me faire suivre un exemplaire de votre procès-verbal, ainsi qu'aux Ressources humaines, pour le suivi. Souvenez-vous que le délégué syndical est membre d'office de ce comité, et que ce sont les enseignants qui élisent les membres du conseil.

COMITÉ POUR LES ÉLÈVES QUI ONT DES BESOINS PARTICULIERS

Ce comité joue un rôle décisionnel dans l'attribution des ressources pour appuyer les enseignants auprès des élèves qui ont des besoins particuliers. Chaque décision devrait être prise à la suite d'un vote, il s'agit d'une équipe, jamais de la décision d'une seule personne. Pour ce comité aussi, les procès-verbaux doivent être acheminés à Gail Somerville et à moi, afin de faire le suivi auprès du comité paritaire.

NOUVEAUX ENSEIGNANTS

J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux enseignants. Communiquez avec votre déléguée ou délégué pour obtenir le Manuel des nouveaux enseignants et consultez notre site web au www.rtu-ser.ca, il contient toujours nombre de renseignements pertinents. En octobre, le SER sera l'hôte d'un souper pour accueillir les nouveaux enseignants; assurez-vous de communiquer avec votre déléguée ou délégué pour obtenir votre invitation.

J'espère que vous êtes tous frais et dispos, et prêts à vous tenir ensemble, solidaires devant l'insulte du gouvernement.

Steven LeSueur
Président, Syndicat des enseignants de Riverside

www.rtu-ser.ca

